

9.° Champrier. Le Menil, sous le Blau de Villiers

Blau et titres de Villiers

11.° 46. Francois Derrier maison, -
 jardin clos et maree 1 arp. 10 p.
 acquis par led Derrier et sa femme par
 contrat du 25 juillet 1774 par ^{notaire} ~~notaire~~ no.° acheteur
 Jean Claude Guillain fils de Claude
 et de Marie Jeanne de Francois et
 heritier de Jacques de Francois son oncle
 qui avoit acquis, moitié de Jean Jullien
 Doure fils de Jean et de Genevieve
 Royer, sœur de Jean Royer, le 11 juillet
 1735; et de Jean Dote, lequel avoit
 acquis par acte du 7 aout 1750 comme
 heritier de Claude Dote fils de Francois
 Dote et d'Anne Royer, laquelle étoit
 sœur de Jean Royer; à la charge
 des cens envers les seig^r de Villiers et
 encore de 11. de rente envers ledit
 seig^r de Villiers.

7 aout 1676 bail à cens à l'entree de
 Meisse no.° en la seigneurie de Chateaufort
 par Jean Mercault, seig^r en partie de
 Villiers à cause de son frere du Roi
 à Jean Royer et Nicole de sa femme,
 d'une maison sise au Menil Bloudeau,
 paroisse de Villiers, avec un luclos contenu
 2/3, tenant d'un bout à la q^{te} d'ui du
 ruisseau du Menil appelle le
 chemin de la Croix de Siffiers au fond
 sans d'autre part aux jardins de
 la Cour du bas...

Plus une planche des 7 p. de terre, tenant
 au clos de lad maison...

Moyenn^t 1.° parisis pour lad maison
 et 6.° pour led 7 p.
 et en outre moyenn^t 200. et 17. 10.
 de rente et bail d'heritage, mais
 remboursables.

En marge quel^l de remboursem^{ts}. de
 partie de lad rente.

Voyez 19.° classe du 8.° Carton ou page
 101 de l'Invent^{aire}

Blau et titres du Menil

11.° 5 Francois Derrier maison -
 Cour jardin et terre 154. p.
 au 1.° du bail à cens du seig^r du Menil -
 Blondeau du 26 avril 1677 d'un hotel
 Cour et jardin appelle le seig^r du Menil
 Blondeau.

Declaration par Louis Garreau du 15
 Juin 1615 pour 2 travers de maison,
 grange et une grande palure cont^{es}
 en tout 84. arpent et demy, appelle
 la maison du seig^r mesme. Cens
 1 poule

Autre declaration par led Garreau
 du 3 aout 1634 art 3.

Autre declaration par Jean Royer
 du 27. aout 1705 pour une maison
 cour & travers, grange cour jardin
 contenant 84. Cens 1. poule, et 7 p.
 dont partie en Rigole tenant au
 jardin. Cens 11. 2 pite 1/2.

11.° sur la pointe d'ui 11.° 5 et sur
 d'ui par m. Claude Sallier du 25 Juin
 1720 et par m. Claude Olivier Douchet
 du 23 Jan^{vier} 1745 pour 4 arpent en
 plusieurs planches de jardin art 8.
 Desd declarations. Cens 3 chapons l'un
 pour led jardin que pose les maisons
 et contre (11.° 1.°)

Ces d'après cette observation sans doute
 que sur Dorjay diminuée en demy et
 chapon sur les 6. p. & desfriches aux
 Villiers et sur les 8 arp. de bois des
 Siffiers

11.° raprés les titres du Menil raprés sur les 11.°
 28 29 et 30 et après, il paroit que l'hotel du
 Menil Blondeau, étoit sur le emplacement no.°
 9 12 11 12 et 13 du plan du Menil.

11.° Par le contrat de vente faite par sure René Mercault à 11.° de D'Artillerie le 30
 avril 1709. (4.° classe du 2.° Carton ou page 108 de l'Invent^{aire}) de ce qu'il possédoit au
 Villiers et de dire que led maison jardin et clos cy dessus sont en la censive
 d'ui Dorjay qui en a reçu les lods censuels quoi qu'il soit dû par le contrat
 (du 7. aout 1676.) led heritages être en la censive d'ui Mercault.

Sans n° V. Charles Mangot.

Donné de n° M. Dorsay confidre tout ce qui est au dela Vers Gif. comme terrain partie des fiefs d'Averton.

Sirivan le plan de Menil.

- 1. attenant le chemin du Menil a Gif
 - La fabrique des Aubins - 103 $\frac{1}{2}$
 - 2. - - - - - fourneaux - 55. $\frac{1}{2}$
 - 3. - - - - - huve - 50.
 - 4. - - - - - La salle - 140. $\frac{1}{2}$
-
- 349 $\frac{1}{2}$

même observ. que par le précédent au. comme partie des fiefs d'Averton

N° 48 Abnij a peu le plan ni nom de propriétaire ni quantité.

N° 49. La D^e Bloquette 3 arpens.

N° 50. foyettes Pierre Touje terres et friches 3 arp. 28 $\frac{1}{2}$.

Plan et titres de Villiers

Plan et titres du Meuil

N^o 51. friches et poins de quantité

N^o 6. S^t. Gobou 198 p. $\frac{1}{2}$

Dans cette pièce m^r. Dorway fou-
mission d'un quartier moirau deluy
et applique les mêmes titres que ceux
raportés sur le n^o 1^{er} dnd plan, ou
le n^o 43 en partie de celui de Villiers
Voyez l'an des 61 p. $\frac{1}{2}$ cy devant.

N^o 53 et 54. Voyez cy dev^t. pages.

N^o 6 bis ou en adjea parlé cy dev^t -
page 81.

N^o C. en partie sans nom ni
quantité, en partie du n^o 49

N^o 7. La fabrique des aubins
19 perches.

Declaration par Jean faulmes du 30
juin 1567.

4^e Jean Leiffier de 2 travées de
maison, cour et jardin cour $\frac{1}{4}$ au
18.

2 decl^o par Jean Marcheboue des
3 q^{tes} 16^{es} et 10 juin 1616 du quart
de jardin cy devant en maison. cens
 $\frac{3}{4}$ grain

autre par lefret des aubins du
28 q^{tes} 1634. pour $\frac{1}{4}$ de jardin, ou il
y avoit maison. cens $\frac{3}{4}$ grain.

N^o C dnd plan. sans nom de prop^{te}
ni quantité

N^o 8. L. . . . Lesfere 60 perches.

Decl^o par Nicolas Garreau pour $\frac{3}{4}$
de jardin du 15 juin 1618 au 2. cens 3^e.

autre par Nicolas Garreau du 30
8^{tes} 1692 au 1^{er} pour $\frac{3}{4}$ de jardin
au lieu. de la douveterie au 1^{er}.
cens 3^e 9^e Tournois

N^o 9. Paul Michaux. 70 p. $\frac{1}{2}$
 Déclaration par Jean Simon du 30
 Juin 1567, maison, grange, cour et jardin
 cont. $\frac{1}{2}$ ar. $\frac{1}{2}$.

Autre par Jean Simon pour moitié du
 6 Juin 1588 art. 1^{er} et 2.

Déclaration par Charles Bordinier du
 6 Juin 1588 pour maison cour et jardin
 cont. 30 p. ar. 3 et 4.

Decl^{on} par Richard Verdillon v^o haddouin
 Simon du 16 Jan^r 1600, pour maison
 cour et jardin cont. 62 p. $\frac{1}{2}$

Déclaration par Charles Bordinier du 9
 Juin 1616. une travée de maison et
 $\frac{3}{4}$ de cour en jardin ar. 5 et 6. Cens
 3^o p. et 2. boiss^o $\frac{1}{4}$ grain

Decl^{on} de Louis Garreau du 3 J^o 1636.
 pour maison cour et jardin contenant
 $\frac{3}{4}$ ar. Cens 2^o 6. 2

Sur ce N^o 9. et le N^o 10 qui suit m^o
 Dorsay employe ces titres

Déclaration par Guillaume Bercheau
 Jean Delaval et autres du 29 Juin
 1547 pour deux maisons granges, etables,
 masures et jardin et étendue auvicine
 du Manil Orloidel, contenant 1 ar. $\frac{1}{2}$ ou
 environ

Autre Decl^{on} par Simon Hugot v^o
 Jean Delaval et autres du 9. J^o 1556
 par Jean Assire, Jacques Petit et autres
 du 14 J^o 1562 comme dessus art. 1^{er}

N^o 10 Led Paul Michaux maison
 et bâtiments compris aux 70 p. $\frac{1}{2}$ d^{essus}.

Déclaration par François Vilain du
 13 avril 1688 pour 3 travées de maison,
 une de grange cour et jardin le tout
 enclos de mur, cont. $\frac{1}{2}$ ar. ou environ Cens
 2^o 6. 2

Decl^{on} par les mineurs François Vilain
 du 30 J^o 1692. pour 3 travées de
 maison, une de grange, cour et jardin,
 contenant en tout $\frac{1}{2}$ ar. $\frac{1}{2}$ Cens
 2^o 6. 2

N^o B en partie sans nom de
 propriétaire ni quantité

N^o B en partie comme d^{essus}

n° B en partie sans nom de
propre ni quantité

n° 11. La Salle 16 perches
Déclaration de Jean Marchand du 30 Juin 1567
pour 3 travées de maison cour et jardin cont.
13 p. au 11.

Déclaration par Louis Gordier du 3. g^{re} 1634
pour 3 travées de maison au 3. cens 3. 9. 6.

n° B. en partie comme dessus

n° 12. 5. Ruve maison grange
table 14 p. 1/2

Déclaration de Gilles Boulter du 30 Juin 1567 -
pour deux travées de maison, cour jardin cour. -
1/4^{es} au 12.

Decl^{on} de Jean Boulter du 31 8^{me} 1569 une maison,
cour, jardin 2. 4 R

Decl^{on} par François Valambon du 5 Juin

1568 maison, grange, cour et jardin contenant 1/4 cens 1 chapon.

Autre par Denise Boulter ff. de Guill^{em} Bailly du 28 Jan^{ier}. 1600 24 Juin 1601.
pour 20 perches et une travée de maison

Autre par Denise Boulter v. de Guill^{em} Bailly 9 Juin 1618 Cens 15 R

Autre par Jean Gamard maison cour jardin cour en tout 1/4^{es} du 5 Mars 1621.
Cens 12 R

Autre de Louis Garreau du 30 g^{re} 1634 au 5.

Autre d'Anne Garreau v. de Guill^{em} Garreau du 17 Mars 1688 pour une maison,
cour et jardin contenant en tout 20 p. ou environ. Cens 15 R

n° B comme dessus en partie

n° 13 Lav^{oir}. Charles Mangot maison -
cour et jardin contenant 41. perches

Déclaration par Jean Verdilloz du 10 Juin
1567 pour une maison cont. 3 travées cour et
jardin au 1. cens 5.

Autre par Florent Deboval du 12 Juillet 1567,
d'une travée de maison, cour et travée de grange
le 6 perches de jardin au 1. 2. et 3.

Decl^{on} par Denise Foucaine v. de Guillaume
Garreau du 7 Juin 1588 pour deux espaces de

maison, grange, cour communes et jardin cour. en la 6^e partie susdite au 1.

Autres par Aruente de loi du 2. Juin 1610 et 12 Juin 1616 pour 4 travées
de logis cour et jardin contenant 1/2 arpent. Cens 1. 6 R 1/2

Autre par Louis et Nicolas de loi du 3 g^{re} 1634. comme aux 2 précédents.

Parc des Aubin

on observe sur ledit plan que les murs du Parc de
S' Aubin ont été faits par les^s Germain
ainsi qu'il est dit page 15 de la requête produite
au Procès le 26. avril 1706 et jugé entre les
mineurs des^s Martin seign^r des^s Aubin et M^{rs}
Charles Douchet seign^r Dorsay et du Menil
Blondel par arrêt rendu en l'année 1707

que dans ces mêmes écritures il est dit qu'il
a été inclus dans ce Parc un grand nombre
d'heritages en retour de différents seign^rs et
notamment du fief du Menil Blondel
mais qu'on ne voit pas que cette présentation
à laquelle l'arrêt n'a eu aucun égard soit
fondée parce que tous les articles des Saups à
ceux ou leurs affixes ainsi qu'on peut le voir.

Les Moulignols. En 1599 cession Le forceau Gauvette. <sup>de M^{rs} Duiffon
ou Thelus</sup>

Sur les n^{os} 14 15 et 16. M^{rs} Dorsay applique les titres qui suivent
Déclaration par Louis Garreau du 15 Juin 1615 pour 4 arp. em 5^e au 9.
Autre du 30^{me} 1634. au 16. 5^e

Déclaration de Louis Garreau du 21 avril 1600 des^s Recap^s n^{os} 163 -
ou Terrier, de 4 arp. à aux graviers qui s'appliquent ^{et des} charges de 8^e
parisi et 1 poutre, les^s 4 arp. ^{ont} été de nouveau redonnés à Louis
au Garreau faute de ceux non payés par Richard ^{de} des loges et Richard Binin
sur les mêmes n^{os} 14 15 et 16 et sur le n^o 17 M^{rs} Dorsay place
les litres suivants.

Déclaration de Guillaume Bertheume et autres du 29 Juin 1547 pour 8.
arp. au lieu des Graviers au 7.

autre par M^{rs} Jean Delaval et autres du 9^e 1556. pour 8 arp. $\frac{1}{2}$ au 7.

autre par Jean Ciffart et autres du 14. Fev^r 1562 pour 8 arp. $\frac{1}{2}$ au 7.

Dail à Louis par M^{rs} Adam Douchet et Guille d'aulours du 14 Jan^r. 1491 ou
1495 pour ... arpens chargés de 2. 69 et 1 poutre liard. Les Graviers

n^o 14. Paul Michaux 123 p. $\frac{1}{2}$
entre les litres ^{et des}

n^o 344. Paul Michaux 1 arp.
13 p.

Decl^{on} par François Valanbon du 6 Juin 1588 -
pour 5^e em 3^e. 69 avec l'arp. ^{et des}

Decl^{on} par Nicolas Dorsay du 20 Juin 1691.
pour $\frac{3}{4}$ arp. 6. em 11^e obole

N^o 345 Labbaye de Gif 87 p.

N^o 15. Labbaye de Gif 84 p.

autres titres y dessus

Decl^{on} par les Religieuses du 10 mai 1690.
pour 75 perches chargés d'un sol 12 de cens -
an 8.

N^o 346 Saul Michaux 1^{er} 84 p.

N^o 16 Saul Michaux 183.

même titres y devant, et en outre

Decl^{on} par François Nalon bon du 6 Juin 1888
pour 9 quartiers cens 3^o 6^o 1 joule avec lart.
(14) y dessus.

N^o 347 La D^o Judda 3 arps -
16 perches.

N^o 17. Les^{rs} Goben 3 arps. 25 p.

Voyez y devant les titres de 1567 1556 et 1491.

Les^{rs} Goben au lieu de la D^o
Judda

Deplus: Decl^{on} par m^{rs} Guiffon et Thelus du
26 Juillet 1599. pour 6 arps. an 3. cens

N^o 16 arps de m^{rs} Guiffon Thelus font partie
du fief du Menil Blondeau ou Mesange et
du bail du 26 ou 27 avril 1477. suiv^o leurs
Decl^{on}

16 boiff^{rs} 1/4 de grain

Autre p^{ar} Florence de la Val du 22 Juillet
1567. pour 3 arps. 1/2 an 23, cens 10 seliers
grain avec autres héritages.

N^o 338 Coutelle 2^o 65 p.

N^o 18. S^{rs} La Salle

Decl^{on} par Louis Garreau des 15 Juin 1615,
2 avril 1625 et 3 Mars 1634. pour 1 arp 1/2
cens 1^o 6^o 1/2

Decl^{on} par Nicolas Darou du 23 Juin 1691.
pour 2 arps. an 4. chargés, favares, pour 5^o
d'un boiffeau 1/2 de grain largeur 1 et l'autre
arp. de 3^o 9^o

autres p^{ar} Louis Garreau du 3 Mars 1634 pour
1 arp 1/2 an 15 cens 3^o parisijs

* Bail du bail de 1477 10^o dessus

Decl^{on} de m^{rs} Guiffon et Thelus du 27 Juillet
1599 9 quartiers an 9. cens 6 boiff^{rs} 1/2
grain *

an . . . du bail a cens du Menil Blondeau
pour 3 arpens.

N° 342. Pierre Leflore 44 p.

N° 20. P Leflore 61 p.

avec le dit de d'éc. des miniers de France
Vilain du 30 8^{me} 1692 chargé de 1 boisseau
de grain
Decl^{on} par Nicolas Garreau du 30 8^{me} 1692
pour 1/2 arg. 1 Boisse 1/2 de grain

N° 341 Joffe 25 p.

N° 21. Paul Michaux 27 p.

avec le dit de d'éc. des miniers de France
Vilain du 30 8^{me} 1692 chargé de 20 3/4 de
boisseau de grain.

N° 340. Le seigneur de Villiers
25 perches.

N° 22. Le seigneur de Villiers 20 perches.

au 13 du Brois verbal de 16 16
1669. rapporte N° 19 du plan de Menil
ou 343 de celui de Villiers et dessus,
Un quartier, au Champier du
Moulin à Vent d'un côté aux bornes
Marie Garreau p^{re} de Michel
Brossier, d'autre côté à la v^o France
Garreau, d'un bout à la dame Germain, et d'autre bout au chemin de
Menil à l'aubin (ou au lieu du dit traversant lad^e pièce).

avec 17 de la d'éc. de Claude Lallier du 25
juin 1720 1/2^{me} cens 11 quarts de boisseau de
grain par arg.

au 17. de la d'éc. de M^{re} Boucher du 23
Jan^{er} 1745.

au 75 de la ventilation 24 p^{er} 3/4 de la
meunerie du d^o de la royale. voyez 17^{me} 11^{me} 19^{me}
343.

au 12. de la d'éc. de M^{re} de Darillat, aussi et dessus, du 25 juillet 1711.
Un quartier de terre acquis par led^e seigneur de Darillat d'uf Merault, sis au
Champier du Moulin à Vent, tenant d'une part aux Relig^{se} de Gif, d'autre
part aux Vilains, d'un bout par bas à l'Église de l'aubin d'autre bout
par haut au Parc de l'aubin chargé à raison de 11 quart grain par arg.
Voyez aussi les d'éc. de M^{re} Lallier et Boucher de 1720 et 1745.

N° 339 L'abbaye de Gif
1 arg. 16 perches.

N° 23 Abbaye de Gif 111. v^o 1/2

Decl^{on} par les Relig^{se} du 20 mai 1690.
pour un arg. chargé de 3 boisse grain

99^e Plan et titres du Menil

12^e. 24. S. Gobert 1 arg.

Declarations de Guill. aume d'Ortheaume et autres
du 8 Juin 1520. et 29 Juin 1547 pour 3 arg.
au lieu la motte au 7^e de la 1^{re} et au 6.
Cela 2^{de}

autre decl.^{on} par lav^r Jean de Lavat et autres
du 9. 2^{de} 1556. pour 3 arg. au 6.

arc 8 du bail à eux du fief du menil et
d'Ortheaume pour 2 a 3 argens.

12^e. 25. fabrique desf aubin 1 argens

Decl.^{on} des marguilliers desf aubin du 16 8^{de}
1696. pour 1 arg. chargé a raison de 16^{de}
l'argens.

Decl.^{on} de M^{re} Oruiffon Thetis du 26 Juillet
1599. pour $\frac{1}{2}$.

lieudit la grande motte tenant d'une part avec le fief d'autre à la terre de l'Eglise
d'un bon pied haut aux Religieuses de Gif, et par bas avec le fief à cause de
leur piece de 9 argens. la fin de cette decl.^{on} fait partie du bail à eux du 26 ou 27
Avril 1477

12^e. 26. Le Seig^r. de Villiers 19 arg. 20 ff.

12^e. 337. La fabrique desf
aubin 95 perches.

12^e. 337. La fabrique desf
aubin 95 perches.

12^e c^{on} sans doute de Lavat et de la decl.^{on}
de M^{re} Oruiffon et Thetis pour un^{de}
Dorsay par le roy
ce tiers d'argens ou 33 ff. $\frac{1}{2}$ est
du fief au terroir desf aubin lieudit

12^e. 332. Le seigneur de Villiers
15 arg. 81 ff.

12^e. difference très grande sur la quantité entre les deux plans.
car si on ajoute au 19 arg. 20 perches environ $\frac{2}{3}$ du 12^e. 37 et
qui se trouve compris dans les 15 arg. 81. perches du plan de
Villiers, cela ferait sur le plan du menil 19 arg. 95 ff. et celui de
Villiers se trouveroit réduit a 15. arg. 6 ff. ce qui seroit
une différence de 5 argens. chose presque impossible.
Si on consulte les anciens arpentages et ventilation de la
terre de Villiers on les voit a peu de chose près d'accord
avec le plan desf. Trouffe
au 79. de l'arpentage du 26 Mars 1625 1^{re} liasse du 11^e. Carton
ou page 527 de l'quo^{re} 15 argens 48 perches au terroir et
champs près le Parc desf aubin, tenant d'une part à la
terre de la seigneurie desf aubin, d'autre côté des haches ausf.
au crault, l'Eglise de Villiers (ou plus desf aubin) et autres, d'un
côté sur le Parc desf aubin, et d'autre côté sur la seigneurie desf aubin
au 73 du procès verbal de ventilation de 1749 4^e liasse

Suite du n° 332.

Suite du n° 26.

n°
Déclaré de la monnaie
de son Royauté, par
l'arrêt de 1751. voyez
q. dessus n° 19. ou
343.

Du 1^{er} carton ou page 39 de 1751^{re} 15 arp. 45 perches, faisant
plusieurs haies au terroir des Aubin, liend les murs du
Parc des Aubin, tenant d'orient à m^{rs} Du Mas, d'occident aux
terres de Bléville des Aubin à l'air 67 (c'est le n° 37 du plan de
Menil ou 45 de celui de Villiers) et au nomme Baron, au midi
aux murs du Parc des Aubin, et vers le septentrion, à m^{rs}
Dumas, à m^{rs} Roquette et à l'air 72. (c'est le n° 48 du plan
de Menil ou 283 de celui de Villiers).

Cette observation n'est pas exacte
à la déclaration de Baron pour
6 arp. ne peut avoir ici son application

1^o on ne peut avoir qu'en 1692 le
seig^r de Villiers ne possédait pas
seulement ici 9 arpens, mais 15.
arp. 45 perches et qu'il les possédait
des 1688 et n'a cessé de les posséder
jusqu'à présent. Donc Nicolas Baron quant à
m^{rs} y en posséder et reconnaître
6 arp. à m^{rs} Dorjay.

2^o on ne peut pas dire que ces
6 arp. reconnus par Baron soient
applicables au bout de la pièce
du seig^r de Villiers du côté du midi
tenant au Parc des Aubin, et
puisque des ~~1688~~ 1688 les 15 arp.
45 perches tenoient d'un bout au
Parc.

3^o on voit par les propres titres de m^{rs} Dorjay que m^{rs} Duiffon et Thelie en
1599 possédèrent une pièce de 9 arpens, et que ces 9 arpens avoient leur
emplacement précisément dans l'endroit où m^{rs} Dorjay voudrait placer les 6.
arpens de Baron, l'air 7 de la décl^{re} de m^{rs} Duiffon et Thelie en fournissant la preuve

4^o on ignore s'il existe 2 charoyiers des Plateaux au terroir des Aubin et
du Menil, s'il en a qu'un, il seroit situé sur les chemins du Menil et l'onde
à Gif, et des Aubin le long des fossés de la D^{re} Germain à la Vallée, sicut l'air
9 du procès verbal du 14th 9th 1667 3^o liasse du 10^o carton et déjà été cy-dessus
sur les n° 19 et 22 du plan de Menil.

Sur le n° 26. du Plan de Menil on trouve
écrit ce qui suit.

en 1692 le seig^r de Villiers ne possédait
ici qu'une ^{n° 9 arp. voyez la décl^{re}} pièce de Jean d'Audouin et de Gabriel
Cornet de 3 9th 1692, effectivement distraction
faite des deux pièces alors possédées par d'autres
particuliers et qui sont cy dessus et cy contre
appliqués il ne restoit au seig^r de Villiers que cette
quantité de 9 arpens.

Déclaration par Nicolas Baron du 23 Juin
1691. pour 6 arpens de terre au terroir de
S^t. Aubin liend les Plateaux, tenant d'un
bout aux terres des Aubin d'autre à qui (c'est
l'eglise) d'un bout au chemin qui liend les
long du Parc des Aubin au 5.
Baron chargé à raison de 9th l'arp. air 7.

N° 333 L'église et fabrique de
S^t. Aubin 2. arp. 43 perches.

N° 27. fabrique des^s. Aubin 241. ^v 4

Declaration par les Curé et marguilliers de
aubin du 14 8^{me} 1696. pour 2 arpens chargés
à raison de 16^e l'arpent are 2
are 6 du bail à cens du fief du Meuil
Blondreau pour 2 arpens.

N° 334 Paul Michaux 57 p.

N° 28 Saul Michaux 61 v.

N° laur N. de la decl^{on} de M^r Duiffon et
Thelie ne paroit pas devoit suppléer
ici mais aux N° suiv^{ts} puis quel lieu
fuit au are 26. au chemin du Meuil
à la croix Boiffere et de b. a l'glise de
S^t Aubin le fuit partie du bail a
cens du 26 avril 1477.

Decl^{on} de M^r Louis Duiffon et Michel Thelie
du 26 juillet 1599 au 11. cens 1 Boiffreau
1/4 1/2 de grain.

autre decl^{on} des mineurs francois Vilain du 30
8^{me} 1692. 1/2 arp. are 3. cens 1 Boiff^{re} 1/2 grain

N° sur les N° 27 et 28 y dessus et les N° 29 a 30 qui fuit en on
trouve ceci sur le plan du Meuil :

are 6. du bail à cens du Meuil Blondel du 8 Juin 1477. pour 7/8
devant la porte du fief du Meuil Blondreau.

N° 47. 4^e. Le Touzé 96. p.

N° 29 S^t. Dela Salle 76. 4

Declaration par Anne Garnier et Guille
Guyet du 17 mars 1688 pour 3/4^e de terre
are 2. Cens à raison de 15. 2

Sur ce N° 29 et la partie du N° 30 qui tient
au S^t. de la salle est ceci

Declaration par M^r Duiffon et Thelie du 26.
juillet 1599 pour 5/4^e are 10 cens 3 Boiff^{re}
1/2 de grain. *

N° ce are 10 ne paroit pas cadet ici

Declaration par Louis Garnier du 3 fev^r
1634. pour 5/4^e are 2.

voez encore N° 37.

* ce S^t de M^r Duiffon et Thelie font
partie du bail à cens du 26 ou 27
avril 1477.

N° 30 Blaise Leflore 266 ff.

Sur ce n° 30 et sur le n° 31. et attenant les
n° 26 et 27 et érieu : au 10 du Bail à cens
du menil Blondeau du 26 avril 1677 pour
4 arp. devant l'hôtel du fief de mesanties

Sur le n° 30 seulement et attenant le n° 29
il est dit: Decl^{on} par Nicolas Garreau ^{du 30 8^{me} 1692} pour
3/4 au Cornuier au h. Cens 11^{rs} 6bole

Declaration de Nicolas Garreau du 30 8^{me}
1692 pour un arp. 1/2 au cheumptier desormier
au 5. Cens 1^{rs} 10^{me} maille

Declaration par Louis Garreau du 15 Juin
1616 pour 2 arp. ou il y a 10 Traverses de
Logis au 1^{er} Cens 2 Boiss^{rs} 1/2

Autre Declaration par led Louis Garreau
du 3 4^{me} 1634 pour 2 arp. 30 ff. ou il y a
10 Traverses de Logis Cens 5 Boiss^{rs} 2/3

Sur le même n° 30 entre les maisons et le
n° 29: au 3 de la Declaration de Nicolas
Garreau du 30 8^{me} 1692 pour un petit
jardin contenant 12 ff. 1/2 Cens 1^{rs} 3^{me}

Et en travers des n° 30 et 36 est lexi:

Declaration par mad^{me} Marchand du 6 Juin
1587 pour 3 arp. 1/2 ou pour 4. hautes de
maison, cour et jardin au 1^{er}

N° voyez le passage du ^{me} Marchand du 1^{er} 2^{me}
1599 17^{me} liasse du 8^{me} Carton ou page 392 de l'Invent^{aire}
de Villiers.

Voyez encore n° 37.

N° 31. Blaise Leflore 9^{me}

au 1^{er} de la Declaration de Nicolas Garreau
du 30 8^{me} 1692. 4 Traverses Cens 2^{rs} 6.

N° A en partie sans nom de
propre ni quantité de terrain

N° A en partie comme dessus.

Plan et litres de Villiers

Plan et litres du Menil

n° A en partie comme dessus.

n° 32. Hubert 10⁹au 2. de la decl.^{on} de Jaques Valléau 2 de la decl.^{on} de Nicolas Baron du 23 juin
1691. 2. traverses cens 2^o 6^o avec l'ar. y dessus
(n° 33)au 1^{er} de la déclaration de Jaques Vallé du 30
juillet 1691. 2. traverses, cens 1^o 3^o

n° A en partie

n° 33 Hubert 24 p^z avec

le n° 34 qui suit

au 1^{er} de la déclaration de Nicolas Baron
du 23 juin 1691. pour 4. traverses chargées
avec l'ar. y dessus. n° 32 de 2^o 6^o en
portion de chapon.

n° A en partie

n° 34 Hubert

Déclaration pour Jaques Vallé du 10 ou 20 juin
1691 pour un jardin contenant 31 perches de
terre. cens 15 Setrons à raison de 3 Boisseaux
pour arpent.

n° A en partie

n° 35 8. Michaux 8 perches.

n° A en partie.

n° 36. Paul Michaux 148 p.

Déclaration de Nicolas Baron du 23 juin
1691. pour 1 arp. $\frac{1}{2}$ au n. cens 1^o 10^o mille
voez le n° 37 qui suit

Plan et titres Du Menil

N^o 37 Le seigneur de Villiers (sans
quantité)

Declaration par floren delaval du 12
juillet 1567 pour 3 arp. 75 p. au 11.

Autre de madame marchand du 6
juin 1587 $\frac{1}{2}$ arp. au 4.

Autre de Charles Dordier du 6 juin
1588 pour 2 arp. $\frac{1}{2}$ au 1^{er}.

au 11 de la declaration d'eflaude Lallier
du 25 juin 1720 pour 2 arp. $\frac{3}{4}$
lieu le Cornier. Cens 2 boisseaux $\frac{1}{2}$
par arp.

Partielle declaration de m. Claude Olivier
Boucher du 23 jan. 1745. au 11.

Le tant sur ce n^o 37 que sur les n^{os} —
29. 30 et 36 y dessus est écrit :

Declarations par Guillaume Berthelemy
et conjoints des 8 juin 1526 et 29 juin
1547 pour 10 arp. et 9 arp. lieu dit
Le Cornier au 2. et 4.

Autre declaration par la v. Jean de
Laval et autres du 9. ~~de~~ 1556 pour
9 arp. environ lieu. le Cornier

Autre declaration par Jean affare
du 14. fev. 1562. pour 9 à 10 arp. $\frac{3}{4}$
au 4.

au 67 de la ventilation de 1749 2 arp. 61 p. de laus de la
Mouance de S^{te} Royal. par l'arrêt de 1751. voir n^o 19 en
340.

Plan et titres de Villiers.

N^o 45 Le S^g. de Villiers 2 arpens
auxquels il faut ajouter $\frac{3}{4}$ a prendre
dans le n^o 332

15 avril 1601. S^{te} Liège du 10^e. Carton
en page 505 de l'inv^o

acquisition par Romain Boivin S^{te} des
Vaurouy, de Jean Deauffier ou Deaupier
et Marie Dordier sa femme.

De 2 arp. $\frac{3}{4}$ de terre en une piece, assis
au terroir des Aubin, Champier du
Cornier, tenant des deux cotés à Louis
Garricau, d'un bout à Charles Jariart,
et d'autre bout au chemin de la Croix
Boiffiere: la la censive d'uy^{er} Dorsayca
chargé envers lui de 11 quarans de grains
mesure de Paris les deux parts bled et le
tiers avoine

provenant de la succession de Blaisime
Simon leur mere.

au 6 de la reconnaissance de m^{re} de Brantler
du 25 juillet 1711. 10^e l^{re} du 5^e Carton en
page 240 de l'inv^o

2 arp. $\frac{3}{4}$ de terre au Champier du
Cornier acquis par m^{re} de Vaurouy de Jean
Deauffier et Marie Dordier sa femme et
de Louis Dordier, tenant d'un côté à Sieurs
Daron, d'autre à plusieurs d'un bout par
haut au S^{te} de Brantler, d'autre bout par
bas à l'ancien chemin du Mesnil Blondel
à la Croix Boiffiere, chargé à raison
de 2 boiss^{es} $\frac{1}{2}$ de grain par arpent.

Voiez les declarations de M^{re} Lallier et
Boucher d'avec y a coté.